

## Réservoir mobile - Normes et contraintes \*

	Moins de 450 litres	De 450 à 2 000 litres	Plus de 2 000 litres
Répond à la norme ONGC 43.146	Oui	Oui	Oui
Plaqué, étiqueté et identifié selon les normes	Oui	Oui	Oui
Arrêt obligatoire au passage à niveau	Non	Oui	Oui
Inspection du réservoir aux 60 mois	Non	Oui	Oui
Enregistrement à la CTQ (Commission des Transports du Québec)	Non	Oui	Oui
Extincteur d'au moins 5 BC (cabine)	Non	Oui	Oui
Extincteur d'au moins 40 BC (réservoir)	Non	Non	Oui
Certificat et formation en TMD (Transport des matières dangereuses)	Non	Oui (remorque ou espace fermé)	Oui
Permis de Revenu Québec	Non	Non	Oui
Permission d'utiliser les tunnels	Non	Non	Non

(\*) Les informations contenues dans ce tableau ne vous sont fournies qu'à titre indicatif pour la province de Québec et ne sauraient faire force de lois.